

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

**Conseillères suppléantes ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ÉTUDE DE REQUALIFICATION URBAINE DE THIERS :  
VALIDATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE  
(VILLE DE THIERS / THIERS DORE ET MONTAGNE)  
POUR LES MISSIONS AMO - MAITRE D'ŒUVRE URBAIN**

**Rapporteur :** Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;  
**Vu** la délibération n°20180502-06 de la Ville de Thiers du 5 février 2018 approuvant les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur de la Ville basse à Thiers et la candidature à l'appel à projet « Repenser la périphérie commerciale » ;  
**Vu** la délibération n°20180215-09 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 15 février 2018 approuvant les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur de la Ville basse à Thiers et la candidature à l'appel à projet « Repenser la périphérie commerciale ».

Considérant la nécessité de préparer au mieux la faisabilité opérationnelle du projet de requalification urbaine et commerciale (Thiers 2030 la ville basse prend de la hauteur), la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers se regroupent pour un achat mutualisé de prestations de services pour la réalisation d'études techniques complémentaires, des missions d'AMO, de maîtrise d'œuvre urbaine.

Il s'agit de poursuivre la conception, d'assurer le suivi et la mise en œuvre du projet de transformation urbaine de la ville basse de Thiers. Projet de long terme, il se définit progressivement et requiert l'intervention, inscrite dans la durée, d'un AMO / maître d'œuvre urbain afin de garantir la continuité et la cohérence du projet dans le temps.

Il s'agit d'assurer une articulation entre le travail de conception de l'opération dans sa globalité (plan guide), son appréhension par secteur opérationnel et la mise en œuvre des procédures réglementaires. S'ajoute à cette complexité l'échelle importante de l'opération ainsi que les contraintes propres à un projet de renouvellement urbain en site occupé par des entreprises et des habitations.

Conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, le groupement de commande aura deux coordinateurs (la CCTDM et la Ville de Thiers) qui auront la charge de mener leurs parties respectives de la procédure de passation ou d'exécution.

- Pour les volets concernant la programmation urbaine / le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale (plan guide) et la requalification des espaces d'activités économiques : les marchés seront signés par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, qui en assurera l'exécution et le paiement des prestations.
- Pour les volets concernant l'habitat et les aménagements urbains : les marchés seront signés par la Ville de Thiers, qui en assurera l'exécution et le paiement des prestations ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la convention de groupement de commande relative aux missions d'études techniques, d'AMO et de maîtrise d'œuvre urbaine afin de préparer la faisabilité opérationnelle du projet de requalification urbaine « Thiers 2030 ».
- **Désigne** Claude NOWOTNY en tant que représentant ayant voix délibérative de la CAO de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de groupement de commande et tous documents relatifs à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 45	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 43	Contre : 7 (S. RODDIER – H. BOUDON – C. GOUILLON CHENOT – T. DEGLON – J. MALOCHET – F. LAID – B. GENEIX	
Abstention : 1 (P. SAUZEDDE)			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20190627-20190627\_11-DE  
Regu le 02/07/2019